ABI VOYAGE
Société par actions simplifiée
Au capital de **100 euros**
Siège social : **8 B rue Abel, 75012 Paris**
SIREN : **981 638 828**
RCS Paris

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Changement de dénomination sociale et modification de l'objet social

L'an deux mille vingt-six, le [DATE],

Monsieur Younes BOUKFOUSSA, associé unique de la société **ABI VOYAGE**, Société par actions simplifiée au capital de 100 euros, dont le siège social est situé **8 B rue Abel, 75012 Paris**, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro **981 638 828**,

a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION – Changement de dénomination sociale

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la société.

À compter du **01/07/2026**, la société actuellement dénommée :

ABI VOYAGE

aura pour nouvelle dénomination sociale :

ABI Consulting & Services

En conséquence, l'article des statuts relatif à la dénomination sociale est modifié comme suit :

Article – Dénomination sociale
La dénomination sociale de la société est :
ABI Consulting & Services.

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION – Modification de l'objet social

L'associé unique décide de modifier et compléter l'objet social de la société afin d'y intégrer les activités suivantes :

- Le conseil en systèmes et logiciels informatiques ;
- L'assistance technique et fonctionnelle ;
- La gestion et le pilotage de projets informatiques ;

- Le développement, la maintenance et l'intégration de solutions numériques ;
- Les prestations de services informatiques auprès des entreprises et des particuliers ;
- La formation, l'accompagnement et l'assistance dans le domaine du numérique ;
- L'exploitation d'une activité de transport de personnes par véhicule de transport avec chauffeur (VTC) ;
- Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement.

En conséquence, l'article des statuts relatif à l'objet social est modifié en conséquence.

TROISIÈME DÉCISION – Modification des statuts

L'associé unique décide que les articles des statuts relatifs à la **dénomination sociale** et à **l'objet social** seront modifiés afin de tenir compte des décisions qui précèdent.

Les autres dispositions des statuts demeurent inchangées.

QUATRIÈME DÉCISION – Pouvoirs

L'associé unique donne tous pouvoirs au Président, avec faculté de délégation, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales consécutives aux présentes décisions, notamment :

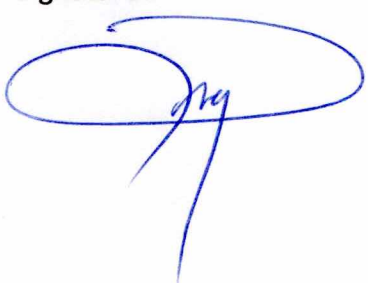
- la publication de l'avis de modification dans un support habilité à recevoir des annonces légales ;
- le dépôt de la formalité de modification auprès du Guichet unique des formalités des entreprises ;
- et, plus généralement, toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique.

Fait à **Paris**,
Le **01/07/2026**

L'Associé unique
Younes BOUKFOUSSA

Signature :



CERTIFICATION CONFORME

Je soussigné,

Monsieur Younes BOUKFOUSSA,
agissant en qualité de **Président** de la société **ABI Consulting & Services**, anciennement dénommée **ABI VOYAGE,**

certifie conforme le présent acte à l'original.

Fait à **Paris,**
Le **01/07/2026**

Le Président
Younes BOUKFOUSSA

Signature :

